



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 4 octobre 2022 à 19h30, à la Salle municipale de Saint-Pierre-de-Broughton.

Sont présents : Mmes Chantale Thivierge, Émilie Legras et Patricia René conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Guillaume Giroux et monsieur Sylvain Garant conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme Francine Drouin, mairesse. Est également présent M. Alexandre Caron, secrétaire trésorier et secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance, et adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022
4. Adoption des comptes de septembre 2022
5. Dépôt du rapport budgétaire trimestriel au 30 septembre 2022
6. Résolution pour le transport adapté : cotisation annuelle
7. Numérique : renouvellement du contrat d'hébergement des adresses courriels
8. Exercice militaire : Rafale Blanche (Titre informatif)
9. Croix-Rouge : Amendement de prolongation, lettre d'entente de service aux sinistrés
10. Résolution programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
11. Adhésion programme PerLE
12. Comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements
13. Demande de financement spectacle de musique École de la Pierre-Douce
14. Travaux publics :
 - Vente de la vielle niveleuse
 - Réparation du camion GMC
 - Location de la pelle mécanique pour remplacement de ponceau sur le 3^{ème} rang
 - Entente de déneigement pour le 3^{ème} et 4^{ème} rang
15. Correspondance de la mairesse
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

2022-10-212

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour. **Adopté.**

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 au moins 48 heures avant la tenue de la séance de ce jour ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil affirment avoir fait lecture du procès-verbal du 6 septembre 2022, qu'ils le reconnaissent conforme aux discussions, et qu'ils dispensent le secrétaire de l'assemblée d'en faire lecture.

2022-10-213

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022. **ADOPTÉ.**

4. ADOPTION DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à leur acquittement ;

ATTENDU QU'un montant de 148 977,66 \$ est déboursé à même le fonds général ;

2022-10-214

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, d'autoriser le paiement des comptes du 1^{er} au 30 septembre 2022 totalisant 148 977,66 \$. **ADOPTÉ.**



N° de résolution
ou annotation

2022-10-215

5. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE TRIMESTRIEL AU 30 SEPTEMBRE 2022

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire de la fin de période 9 dont chaque élu.e a reçu copie.

6. RÉSOLUTION TARIFICATION 2022 TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD

ATTENDU QUE les informations relatives à la tarification 2022 du transport adapté de la Région de Thetford ont été partagées aux membres du conseil municipal par Mme Francine Drouin mairesse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement ce qui suit :

QUE la Ville de Thetford Mines soit désignée comme organisme mandataire du service de transport et qu'une entente à cet effet soit signée ;

QUE Transport Adapté de la Région de Thetford inc. (TAT) agisse comme organisme délégué afin d'exécuter le service de transport adapté pour la région ;

QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton adhère au service de transport adapté pour l'année 2022 ;

QUE la contribution financière de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton au service de TAT pour l'année 2022 soit déterminée au montant de 2,51 \$ par habitant, pour un nombre de 892 habitants, totalisant une contribution de 2 238.92 \$

QUE la contribution de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton soit versée selon les modalités de versements prévus aux règlements généraux du TAT;

QUE M. Alexandre Dubuc-Ringuette soit désigné représentant de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton auprès du TAT pour l'année 2022 ;

QUE plan de transport 2022 de T.A.T soit approuvé ;

QUE la grille tarifaire appliquée aux usagers, tel que décrite au plan de transport 2022 du TAT soit approuvée ; et

QUE les prévisions budgétaires 2022 soient adoptées tel que présentées par l'organisme mandataire. **Adopté.**

7. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'HÉBERGEMENT DES ADRESSES COURRIELS.

ATTENDU QUE la municipalité paye l'entreprise Numérique pour le service d'hébergement de nos adresses courriels;

QU' un montant a déjà été prévu dans le budget municipal à cet effet;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette de reporté pour pouvoir se renseigner pour se procurer d'autres services. **REPORTÉ**

8. EXERCICE MILITAIRE DES FORCES ARMÉES CANADIENNE : RAFALE BLANCHE

La mairesse informe les citoyens que l'armée est en rodage et que Saint-Pierre-de-Broughton pour être un des lieux ou un exercice militaire aura lieu.

9. Croix-Rouge : Amendement de prolongation lettre d'entente service aux sinistrés

ATTENDU QUE la municipalité a adhéré à l'entente de service aux sinistrés de la Croix-Rouge;

QUE l'article 7.4 de «l'Entente» prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des parties;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement. **ADOPTÉ**

2022-10-216

2022-10-217



N° de résolution
ou annotation

2022-10-218

10. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET SOUTIEN

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la planification triennale des travaux de voirie municipaux par résolution 2020-12-244 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par mct et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter une demande d'aide financière ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien. **Adopté.**

11. PROGRAMME D'ADHESION PerLE

ATTENDU QUE le ministre du Travail, l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

QUE le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

QUE les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

QUE PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

QUE le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton souhaite participer au service PerLE;

2022-10-219

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu à l'unanimité.

QUE le Conseil autorise Mme Francine Drouin, mairesse, et monsieur Alexandre Caron, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente concernant le service PerLE

12. COMITE – ACCES A L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDERANT que la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDERANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité Saint-Pierre-de-Broughton doit constituer un tel comité;



N° de résolution
ou annotation
2022-10-220

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Legras et résolu à l'unanimité.

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité Saint-Pierre-de-Broughton:

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels Alexandre Caron, directeur-général et greffier/trésorier
- Qu'un conseil sera nommé le moment venu.

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité Saint-Pierre-de-Broughton dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité Saint-Pierre-de-Broughton de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

13. DEMANDE DE FINANCEMENT POUR SPECTACLE DE MUSIQUE ÉCOLE DE LA PIERRE DOUCE

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'autoriser la somme de 360 \$ pour le spectacle de musique de l'école Pierre-Douce. **ADOPTÉ.**

14. TRAVAUX PUBLICS

14.1 VENTE LA NIVELEUSE

2022-10-221

ATTENDU QUE la municipalité veut vendre son ancienne niveleuse. Le point va être reporté par manque d'information.
POINT REPORTÉ

14.2 RÉPARATION DU GMC

2022-10-222

ATTENDU QUE le camion GMC Sierra a été accidenter, le conseil veut attendre les coûts de l'assurance avant d'aller plus loin. **Reporté**

14.3 LOCATION DE LA PELLE HYDRAULIQUE POUR REMPLACEMENT DU PONCEAU SUR LE 3^{ÈME} RANG

2022-10-223

ATTENDU QUE le ponceau du 3^{ème} rang doit être remplacer et qu'une pelle hydraulique est nécessaire pour les travaux, le conseil veut attendre d'avoir des soumissions avant de procéder. **Reporté**

14.4 DÉNEIGEMENT POUR LE 3^{ÈME} ET 4^{ÈME} RANG

2022-10-224

REPORTÉ.

15. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

RIEN À MENTIONNER

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Damien Blais a posé une question sur les lignes routières et quand ceux-ci seront repeinturée. La mairesse lui a répondu que ceci serait fait au printemps prochain.

M. Gilles Nadeau a posé une question sur le règlement municipale concernant les éoliennes et est-ce qu'il y a un projet de parc éolien prévu dans la municipalité. La mairesse lui a répondu qu'il n'a rien de concret encore et que seulement une réunion d'information à eu lieu.



N° de résolution
ou annotation

2022-10-225

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 19h54.

Adopté.

«Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

Francine Drouin, mairesse

Alexandre Caron, directeur général et secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation